

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© LTJCC

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On répond donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022 une subside de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un étalement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année – date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemberegh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

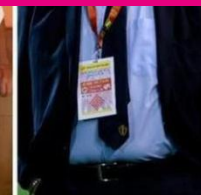
de Binche. La fraises sont l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION De cette production sont s

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfière, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge. Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE NOUVELLE



Glatigny et Quintin vont envoyer “des agents de quartier prendre contact avec la famille”

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La ministre de l'Éducation veut responsabiliser davantage les parents. Mais son plan divise.

Pour réduire de moitié le décrochage scolaire d'ici à 2030, la ministre de l'Éducation défend plusieurs pistes. Valérie Glatigny (MR) a instauré un accompagnement individualisé des élèves en primaire cette année et il s'étendra en secondaire l'année prochaine. Mais ce n'est pas tout, la ministre a annoncé jeudi son projet en collaboration avec le ministre fédéral de l'Intérieur Bernard Quintin (MR): “Charger un agent de quartier de prendre contact avec la famille”.

La circulaire PLP41 du 14 mai 2026 prévoit de disposer d'un “réfèrent école” au sein de la police locale en lien avec chaque établissement scolaire afin de

pouvoir intervenir plus rapidement lorsque plusieurs signaux faibles apparaissent chez un jeune.

“Envoyer un agent de quartier n'est pas de la prévention.”

Selon la ministre et le député Guillaume Soupart (MR), un jeune qui décroche peut basculer dans la délinquance. Dans une logique préventive, la ministre mise sur la police. “Un agent de quartier pouvait déjà intervenir lorsqu'une situation le justifiait. La nouveauté réside dans la volonté de rendre cette collaboration plus systématique, structurée et proactive. Aucun nombre déterminé de

visites à domicile n'est prévu et la circulaire ne crée pas de mécanisme de visite automatique lié à un nombre donné d'absences. Lorsqu'une situation révèle une vulnérabilité ou une possible mise en danger du mineur, le réfèrent école facilite la coordination et l'orientation vers les services compétents”, détaille Valérie Glatigny. “La circulaire ne crée pas de nouvelle sanction automatique à l'encontre des parents lorsque leur enfant est absent de manière répétée ou lorsqu'ils ne réagissent pas aux sollicitations de l'école. Des absences répétées et injustifiées constituent un signal d'alerte qui peut révéler une situation plus préoccupante.”

Avec l'outil APP100, une appli de prise des présences, un courrier est automatiquement envoyé aux parents dès 4 jours et demi d'absence injustifiée. À partir de 6 jours et demi, la direction rencontre

l'élève et sa famille et met en place un accompagnement individualisé. Dès 10 jours d'absence dans le fondamental ou 15 jours dans le secondaire, le CPMS coordonne un accompagnement renforcé avec les partenaires spécialisés.

■ Multifactoriel

Depuis le Covid, le décrochage scolaire ne cesse d'augmenter. En 2023-2024, près d'un élève sur huit était en décrochage scolaire. Selon Statbel, en 2025, le taux des 18-25 ans qui ont quitté prématurément l'enseignement est de 7,3% en Belgique mais s'élève à 9,8% en Wallonie et à 8,8% à Bruxelles. Catherine Sztencel constate un rajeunissement car elle s'occupe d'enfants de 11 ans. “On cherche un coupable et c'est tellement plus simple de pointer le jeune ou les parents. Mais quand on voit les chiffres, comment ne

c'est avant tout "l'échec de la politique de l'enseignement".

comprend-on pas que c'est un problème systémique?", martèle la directrice de l'ASBL Odyssée qui lutte contre le décrochage scolaire depuis 25 ans.

L'implication de la police est assez mal vue par les associations de parents. *"La police n'a pas sa place dans l'école sauf si des actes délictueux le justifient"*, estime le secrétaire général Bernard Hubien de l'Ufapec. *"C'est faire de l'école un espace répressionnaire. Mais quelle vision de l'école défend-on?"*

Catherine Sztencel aussi doute de l'efficacité. *"Les enfants et les parents vont paniquer en voyant la police. La première chose à faire, c'est de comprendre ce qui se passe chez le jeune pour qu'il n'aille plus à l'école."* La Fapeo rappelle que les causes du décrochage scolaire sont multifactorielles (société complexe, précarité des parents, phobie scolaire, harcèlement, perte de sens, etc.) *"La piste répressive n'est pas la bonne approche. On ferait mieux de travailler sur l'accrochage scolaire. Envoyer un agent de quartier n'est pas de la prévention"*, affirme Véronique de Thier, co-directrice, pour qui il est urgent de se préoccuper de la santé mentale des jeunes.

Du côté de l'opposition, cette vision ne rencontre pas plus de soutien. Bénédicte Linard (Ecolo) dénonce une approche sécuritaire. Amandine Pavet (PTB) pointe des mesures qui aggravent le décrochage scolaire et *"ce n'est pas de force que les choses vont se régler"*. Pour Martin Casier (PS),

Amende?

Parmi les pistes évoquées dans le débat public, toucher aux allocations familiales et l'amende apparaissent régulièrement. Sur le fond, la ministre est favorable à une plus grande responsabilisation des parents. *"C'est aussi une demande qui remonte du terrain. Lorsqu'un enfant ne fréquente plus régulièrement l'école, les parents doivent eux aussi être pleinement impliqués dans la recherche d'une solution."* Guillaume Soupart ne balaie pas l'idée. *"Cela ne s'appliquerait pas aux situations liées à la phobie scolaire, le harcèlement ou encore la maladie"*, nuance-t-il. *"Il ne faut pas croire que l'argent résoudra tout mais ça peut être un incitant. La suspension ou la suppression des allocations serait l'arme ultime décidée en concertation avec les équipes pédagogiques et le centre PMS."*

Si pour l'opposition, c'est non, les Engagés n'approuvent pas plus que les associations. *"On ne raccroche pas un enfant à l'école en appauvrissant sa famille ni en traitant son absence comme un problème de sécurité"*, fait savoir Mathilde Vandorpe, qui a été prof. *"La contrainte pourrait peut-être occuper une place mais uniquement lorsque des parents, bien qu'en capacité d'agir, organisent délibérément et durablement l'absence de leur enfant malgré les avertissements et les aides proposées."*

Zhen-Zhen Zveny

“Si j’étais au 16, j’aurais un autre discours que De Wever”

POLITIQUE

Le président du MR a donné le coup d’envoi d’une rentrée politique sous haute tension.

La montée sur la scène de Georges-Louis Bouchez, face à une Butte du Lion de Waterloo illuminée par le soleil, avait des airs de champ de bataille. Le président a entamé son discours les yeux perlés de larmes et la voix enrouée par l’épaisse fumée de fumigènes aux couleurs du MR allumés à son arrivée.

Le choix de Waterloo avait de quoi laisser perplexe. C’est ici, après tout, que Napoléon — l’un des modèles du président du MR — a perdu sa dernière partie. Une métaphore assumée sans détour par l’intéressé depuis la tribune: *“Gagner ou perdre, cela fait partie de la vie. Ce qui compte, c’est de marquer durablement son époque avec des réformes qui structurent et améliorent le bien commun”,* a lancé le Montois. Fallait-il y voir une manière de préparer les esprits à une éventuelle défaite électorale en 2029? Certains l’ont évoqué sous cape. *“Pas du tout”,* a objecté le président du MR, au terme de son meeting. *“Mais il faut préparer ses gens à ne pas avoir peur de perdre pour pouvoir gagner. Et nous, on gagnera en 2029, je vous le dis.”*

Sur le plan sociétal, Georges-Louis Bouchez a durci le ton en

matière migratoire, invitant à la tribune la ministre néerlandaise de la Défense, Dilan Yesilgöz-Zegerius (VDD). S’appuyant l’intervention de cette élue hostile à l’immigration illégale, le président du MR a plaidé pour *“renvoyer beaucoup plus vite, beaucoup plus fort”*.

“Si on trouve que plus d’impôts, c’est ça la solution, on peut le faire sans le MR”.

Mais l’actualité la plus pressante concerne le conclave budgétaire de l’Arizona. Le gouvernement s’est engagé à faire 10 milliards d’euros d’économies. Alors que le Premier ministre Bart De Wever avait prévenu dès février de la nécessité de revoir la TVA à la hausse, le MR maintient un veto absolu contre cette mesure. Pour le président du MR, *“refuser la TVA n’est pas mettre une bombe en dessous du gouvernement”*.

“Si vous êtes investisseurs, vous croyez que vous allez choisir la Belgique, où on parle d’impôts du matin au soir? Ou on dit que c’est la fin du monde etc.? J’en ai marre de ce discours fataliste et pessimiste.”

Interrogé sur le discours de Bart De Wever, qui comparait le budget de la Belgique au Titanic, le président du MR s’est quelque peu lâché. *“Si j’étais Premier ministre, j’aurais un autre discours pour mobiliser ma population, oui. Nous avons deux personnalités différentes: je suis plus latin, il est plus nordique, avec une tendance protestante. Nous sommes à Waterloo: avant d’emmener des gens à la bataille, on ne leur dit pas qu’on va tous mourir. Il faut aussi leur dire pourquoi on fait cela, ce qu’est notre vision. Moi, j’invite à remettre un petit peu de souffle et de vision au niveau politique.”*

Le Montois a également évoqué le risque d’une chute du gouvernement. *“Si, à un moment donné, on trouve que plus d’impôts, c’est ça la solution, plus de laxisme, c’est ça la clé, on peut le faire sans le MR”,* a lancé Georges-Louis Bouchez. *“Mais le gouvernement ne tombera pas”.*

Pour combler le déficit sans alourdir la fiscalité, le Montois privilégie une réduction drastique des dépenses publiques — ciblant notamment les soins de santé mais préservant la défense — et rejette catégoriquement le dogme du *“neuvième fiscal”* (le gouvernement s’est engagé à réaliser un neuvième de son effort budgétaire via de nouvelles taxes). *“Le 1/9 de fiscalité est atteint, je tiens à le dire”.*

Adrien de Marneffe

Une décision de 2025 ravive les débats au conseil communal

BRUGELETTE

L'opposition en profite (encore) pour dénoncer un manque d'information.

Nous l'annoncions, trois points en urgence avaient été ajoutés à l'ordre du jour du récent conseil communal de Brugelette. Ce qui n'avait pas manqué de faire réagir l'opposition. Un de ces points a suscité quelques débats supplémentaires.

En effet, pour être en ordre dans l'élaboration de son Schéma de Développement Communal (SDC), outil destiné à définir les grandes orientations de l'aménagement du territoire, le conseil communal devait revenir sur une décision prise... en avril 2025.

"C'est bizarre de votre pour quelque chose déjà acté"

Le 17 avril 2025, les conseillers avaient approuvé à l'unanimité le cahier spécial des charges permettant de désigner un bureau d'études chargé de réaliser ce schéma. Problème: il manque quelques lignes dans la délibération, à savoir l'accord du conseil

communal sur l'entame de l'élaboration d'un SDC.

"Nous devons avoir un dossier administratif complet comme demandé par l'autorité de tutelle, a expliqué la bourgmestre Isabelle Liégeois. Sans cette délibération, notre dossier de demande de subside sera considéré comme incomplet."

La majorité a donc pro-

posé de modifier le procès-verbal du conseil du 17 avril 2025 afin d'y ajouter deux lignes, précisant que le conseil communal marque son accord sur l'élaboration du SDC. Le procès-verbal ainsi complété sera représenté lors de la prochaine assemblée.

Si l'opposition n'a pas remis en cause la nécessité de corriger cette omission, Michel Niezen (LC) a profité de l'occasion pour pointer un autre problème à ses yeux plus préoccupant: le

manque d'information dont bénéficierait l'opposition. *"Si vous revenez en conseil avec quelque chose de corrigé et de complété, je ne vois pas pourquoi on devrait s'y opposer. Par contre, si nous, conseillers de l'opposition, nous avons eu ces documents et une copie des PV du collège, nous aurions eu l'attention attirée sur ce point et sur la procédure qui allait suivre."*

L'élue a ajouté: *"Il faut vous rendre compte que nous sommes dans un déficit absolu*

d'information, puisque, depuis huit mois, nous n'avons aucun PV ou projet de PV du collège, et on est en infraction totale par rapport à la CDLD."

Une remarque à laquelle Fabrice De Visch a (fait, semble-t-il, plutôt rare) apporté son soutien. *"Je vais dire quelque chose que je n'aurais jamais pensé dire il y a quelques semaines, mais je suis d'accord avec Michel."*

Du côté de la majorité, Isabelle Liégeois a insisté sur le caractère purement administratif de la démarche. *"Ce sont juste deux lignes à ajouter dans le dossier de 2025. Si on ne le vote pas, on a un risque que le dossier soit jugé incomplet."*

La discussion n'a toutefois pas manqué de susciter quelques remarques ironiques. Michel Niezen a résumé la situation par un *"back to the future"*, tandis que Kevin Thys a relevé: *"C'est bizarre de devoir voter pour quelque chose qui a déjà été acté."*

Le conseil a finalement accepté le principe de cette adaptation. Le procès-verbal du 17 avril 2025 devra donc être complété avant d'être à nouveau présenté aux conseillers communaux lors de la prochaine séance.



■ Afin que le dossier du SDC soit complet, le conseil a dû corriger une décision d'avril 2025. © EDA

Pierre Lagneaux

Un pôle technique moderne, accessible et... coûteux

LESSINES

La Ville a inauguré son pôle technique communal moderne pour son service des Travaux. Seul le coût laisse un goût amer.

Tout le monde était d'accord, voilà six ans à Lessines, pour lancer le projet de nouveau pôle technique, afin d'y installer le service des Travaux logé de façon précaire le long de la rue Magritte. Mais le chantier n'a pas été un long fleuve tranquille dans une partie du zoning Ouest au sous-sol instable, ce qui a suscité des débats. Mais les travaux étant entamés, il fallait évidemment les finaliser, sous la férule de la nouvelle majorité installée en décembre 2024. Et malgré un surcoût sensible (de 6 à 16 millions €).

Vendredi en fin de jour-

née à Lessines, on a tourné la page et oublié les déboires. Les autorités communales ont inauguré un nouveau pôle technique que va peut-être un peu jalouser la ville voisine qui a renoncé à tel projet malgré la dispersion et parfois le mauvais état de ses locaux.

"La Ville, appuyée par la Région wallonne, a investi un peu plus de 16,9 millions d'euros dans l'ensemble du complexe, en ce compris le terrain, le bâtiment, les

abords, le mobilier et les équipements" a rappelé le bourgmestre, Antoine Motte (MR). *"Sa réalisation n'a pas toujours été simple, notamment en raison des particularités du terrain et des adaptations qui ont dû être apportées au cours du chantier. Des coûts supplémentaires sont également apparus au fil du projet. Il s'agit d'une somme considérable, et je pense qu'il faut avoir l'honnêteté de le dire."*

"Mais il était de notre responsabilité de mener ce dos-

sier à son terme. Aujourd'hui, le chantier est terminé et nous pouvons enfin inaugurer un bâtiment qui répond à un besoin réel de notre Administration. Puisqu'au-delà des chiffres, ce bâtiment doit surtout permettre à nos agents de disposer d'un outil de travail adapté à leurs missions et de travailler dans de meilleures conditions. C'est aussi, à travers eux, la qualité du service public que nous voulons continuer à améliorer."

F.H.



Les 4 heures de cuistax façon Côte belge : il ne manquait que les mouettes et la mer !

Ce dimanche, Écaussinnes a pris un petit air de Côte belge à l'occasion de la deuxième édition des « 4 Heures de cuistax », organisée par le Fifty-One local. Une journée placée sous le signe de la cordialité, mais aussi de la solidarité, puisque les bénéfices serviront à soutenir plusieurs projets sociaux.

RÉGIS DUEZ

Vingt-deux équipes réunissant plus de 220 participants, se sont relayées au fil d'une course aussi animée que bon enfant. Sur le parcours, bien protégé et balisé, l'esprit de compétition est resté au second plan : l'essentiel était de pédaler ensemble, dans la bonne humeur, au rythme des encouragements des supporters et du public. Néanmoins il y avait quelques compétiteurs bien décidés à s'installer au final sur le podium tout en s'amusant, dans

le respect des règles établies par l'organisation.

Au-delà du défi sportif et de l'ambiance rappelant les célèbres cuistax de la Côte que nous avons tous connus, l'événement portait surtout une belle ambition solidaire. Les bénéfices de cette journée conviviale permettront de soutenir des projets menés en faveur de la jeunesse et de différentes associations, comme « les Cadets secouristes, la bibliothèque Saint-Géry, le Gai Logis, etc. Des causes au cœur de l'engagement du Fifty-One d'Écaussinnes. Entre déguise-

ments, coups de pédale, sourires, esprit d'équipe et météo radieuse, cette deuxième édition a une nouvelle fois démontré qu'il n'était pas nécessaire de voir la mer pour goûter à l'atmosphère des vacances. « Nous avons modifié le parcours de l'an passé, nous précise Sébastien Houchard, l'actuel président du Fifty-One. Plus accidenté, il intègre "Bel Air 1" et emprunte un sentier piétonnier de la rue des Bleuets, tandis que le départ et l'arrivée se font toujours à l'esplanade Marcel Tricot. »



Le départ donné par la Présidente du Goûter Matrimonial 2026 © R.D.



Un stand technique dans les paddocks des écuries. © R.D.

UN PARCOURS PLUS ACCIDENTÉ

Au total, la boucle s'étendait sur 800 mètres. L'an passé, l'équipe victorieuse avait parcouru 50 km au terme des quatre heures ! « Cette écurie revient cette année mettre son titre en jeu. Nous accueillons également deux teams cyclistes de la région de Charleroi, une troupe du Gai Logis, une autre des « Amis Mobil » qui agit pour l'inclusion des personnes porteuses de handicaps, une escouade du Conseil Communal Consultatif de la Personne en situation de Handicap (CCCPSH) et une légion

de teams écaussinnois en provenance de tous les quartiers. » Champions en titre, les membres de « Cuistax Furious » reviennent avec une ambition claire : défendre leur couronne, rééditer leur exploit de 2025 et s'imposer, une nouvelle fois, au sommet du podium. « Plus sérieusement, on a envie de gagner bien sûr, mais le principal est de s'amuser. On ne sait pas réellement s'y préparer, ce n'est pas un véhicule courant chez nous, mais dans l'équipe, nous avons quelques sportifs cyclistes, un prof de gym et un

entraîneur de football. Ce matin, nous avons tout de même effectué quelques tours de chauffe, histoire d'être fin prêts au moment du départ ! » À l'heure de conclure cet article, les résultats des « 4 Heures de cuistax » n'étaient pas encore connus. Mais l'essentiel était ailleurs : dans la joie de pédaler ensemble et de faire vivre les valeurs de convivialité, de solidarité et de plaisir ! ■

À noter : Toutes les photos et vidéos de l'événement sont à retrouver sur notre site www.sudinfo.be/centre

UN CONCOURS QUI RASSEMBLAIT DES EXPERTS DE 12 PAYS

Au Roeulx, le festival des plus belles roses du monde

Une météo superbe pour saluer la reine des fleurs au Roeulx : ce w-e, le Festival de la rose a embaumé les jardins de l'Ancien Hôpital Saint-Jacques. L'événement ouvert au public faisait suite au 63^e Royal concours international de Roses Nouvelles qui réunit les meilleurs obtenteurs du monde...

DAVID CLAES

Emmanuel Delhove, vice-président du Concours de Roses,

rappelle l'objectif premier de ce festival qui a lieu chaque année au Roeulx depuis 63 ans : faire connaître la rose et promouvoir, auprès du grand public, cette fleur magnifique qui prend tant de formes, de couleurs et de parfums divers.

« On en a fait un festival avec des activités pour la jeunesse, des visites... Mais la base première, c'est ce concours international qui



Un bonheur qui sollicite la vue, le toucher et l'odorat. © David Claes

visé à produire de nouvelles variétés. Les obtenteurs nous fournissent les plants et nous les cultivons pendant trois ans, pour voir si le sol du Roeulx leur convient. Nous nous calquons sur les concours analogues organisés à Paris, à Barcelone, à Madrid, à Lyon, La Haye... Nous suivons les mêmes règlements et nous enregistrons de très bons résultats. Un jury issu de 12 pays diffé-

rents est venu vendredi pour évaluer les résultats des roses fournies par 34 obtenteurs. »

Après le concours, le festival permet au grand public de découvrir ces variétés, de les approcher, de les respirer et ce, durant tout un week-end. ■

À noter : Toutes les photos et vidéos de l'événement sont sur www.sudinfo.be/centre

Nos profs sont-ils vraiment mieux payés que leurs voisins européens ?

Les enseignants belges sont-ils bien payés par rapport à leurs voisins ? Les comparaisons européennes sont favorables, mais la réalité des profs francophones est plus nuancée.



PIERRE
NIZET

Journaliste

En Belgique francophone, les enseignants ne sont pas les moins bien lotis d'Europe. Mais selon le niveau d'enseignement, le statut ou l'ancienneté, la réalité peut différer de celle suggérée par les comparaisons internationales.

Pour un professeur du secondaire supérieur nommé à temps plein en Fédération Wallonie-Bruxelles, le salaire brut mensuel de départ atteint 3.848 euros. Après dix ans, il passe à 4.922 euros et peut culminer à 6.788 euros. Dans le primaire et le secondaire inférieur, le barème débute à 3.081 euros, atteint 3.868 euros après dix ans et plafonne à 5.352 euros. Ces montants ne comprennent

QUATRE EXEMPLES DE PROFESSEURS

- Marie, 23 ans d'ancienneté,**
 mariée et trois enfants à charge, prof dans l'inférieur ➤ **3.300 euros net**
- Joséphine, 5 ans d'ancienneté,**
 mariée sans enfant, prof dans le supérieur ➤ **2.700 euros net**
- Romain, 15 ans d'ancienneté,**
 marié et deux enfants à charge, prof dans le supérieur ➤ **3.400 euros net**
- Lisa, jeune diplômée non nommée**
 sans enfant, institutrice maternelle dans l'enseignement spécialisé ➤ **2.200 euros net**

Les profs belges sont plutôt bien payés par rapport à leurs voisins. © Pexels

ni prime de fin d'année ni pécule de vacances. Ce sont des montants officiels communiqués par la CSC-Enseignement. Une comparaison européenne portant sur le secondaire retient, elle, un salaire brut annuel de 44.894 euros en Belgique en début de carrière. Le périmètre étant différent des barèmes francophones précédents, les deux chiffres

ne peuvent être directement rapprochés. Sur cette base, la Belgique fait mieux que plusieurs pays : 34.838 euros en France, 38.004 euros en Espagne et 27.187 euros en Italie. Un enseignant débutant du secondaire gagne ainsi environ 29 % de plus en Belgique qu'en France. Certains voisins nous dépassent cependant. Aux Pays-Bas, la rémunération

atteint 46.536 euros. En Allemagne, elle grimpe à 66.563 euros, soit environ 48 % de plus qu'en Belgique. Et le Luxembourg joue encore dans une autre

Les profs belges sont mieux payés qu'en France, en Espagne ou en Italie. Mais moins bien qu'en Allemagne

catégorie. Les données Eurydice 2024-2025 indiquent, selon le niveau d'enseignement, des salaires de départ compris entre 55.000 et 62.000 euros bruts annuels, pouvant atteindre 97.000 à 109.000 euros en fin de carrière. À l'autre extrémité, en Grèce et en Slovaquie, certaines rémunérations de début de carrière ne dépassent pas 17.000 euros bruts par an. Parler de salaire « belge » masque aussi des diffé-

rences entre communautés. Selon les données de l'OCDE reprises par Sudinfo en juin dernier, un enseignant du primaire débutant gagne ainsi 4 % de moins en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Flandre. Dans le degré supérieur, le cabinet de la ministre Valérie Glatigny indiquait que le salaire moyen annuel en FWB était légèrement inférieur à celui pratiqué en Flandre, tout en restant 37 % supérieur à la moyenne de l'OCDE. Une autre prudence s'impose : les comparaisons internationales portent sur des salaires statutaires bruts. Or tous les enseignants francophones ne sont pas nommés à temps plein. Une professeure de français interrogée par Sudinfo en juin expliquait gagner environ 3.100 euros nets par mois après quinze ans d'ancienneté, avec 16

heures de nomination et quatre heures comme temporaire. Trois ans auparavant, avec seulement sept heures de nomination, elle ne touchait que 1.150 euros nets mensuels.

GARE AUX COMPARAISONS

Les comparaisons européennes ne tiennent par ailleurs pas compte des primes, des heures supplémentaires ou du coût de la vie. Les conditions de travail diffèrent également : en Allemagne, par exemple, un professeur enseigne généralement deux disciplines. Le constat est donc plutôt favorable à la Belgique sur l'indicateur comparé : un enseignant du secondaire débutant y gagne davantage qu'en France, en Espagne ou en Italie. Mais l'Allemagne et surtout le Luxembourg offrent des rémunérations nettement supérieures. ■

QUELS SONT LES SALAIRES DES ENSEIGNANTS EN EUROPE ?

	Primaire	Secondaire inf	Secondaire sup
Wallonie-Bxl	39.283 €	39.283 €	45.911 €
Allemagne	59.979 €	66.461 €	69.293 €
Pays-Bas	48.852 €	48.975 €	48.975 €
Espagne	35.030 €	39.294 €	39.294 €
France	32.264 €	34.945 €	34.945 €
Italie	25.195 €	27.079 €	27.187 €

Source: Eurydice - Salaire statutaire annuel brut en euros pour l'année scolaire 2024-2025. 

LE WALLON A DE PLUS EN PLUS DE MAL À PAYER SES TAXES

Les plans de paiement accordés par la Wallonie connaissent une forte hausse cet été. Signe que les Wallons ont de plus en plus de mal à payer leurs taxes. Difficile, cela dit, de savoir quelle part concerne le précompte immobilier et quelle part concerne les taxes auto.

PIERRE NIZET

De plus en plus de Belges francophones disent éprouver des difficultés à payer leur précompte immobilier en une seule fois. Les chiffres communiqués par le Service public de Wallonie (SPW) montrent en tout cas que le recours aux plans de paiement est devenu très important ces dernières années.

Pour le seul précompte immobilier, 71.966 plans de paiement ont ainsi été accordés aux Wallons en 2025. Ils étaient 63.792 en 2024, 70.131 en 2023, 56.509 en 2022 et seulement 27.445 en 2021. Au total, le SPW comptabilise 289.843 plans de paiement accordés sur ces cinq années.

Et les chiffres enregistrés cet été semblent indiquer une nouvelle accélération. Entre le 1^{er} juillet et le 25 août 2026, 26.683 plans de paiement ont déjà été accordés. À titre de comparaison, 19.044 avaient été accordés sur la période allant du 1^{er}

juillet au 31 août 2025. Le SPW calcule donc une hausse de 40,1 %, alors même que les données de 2026 s'arrêtent six jours plus tôt. Par rapport à 2024, où 19.436 plans avaient été accordés, la progression atteint 37,3 %.

PAS QUE LE PRÉCOMPTÉ IMMOBILIER

Attention toutefois avant d'en conclure que les demandes d'étalement du précompte immobilier ont explosé de 40 %.

Contrairement aux statistiques annuelles, les chiffres communiqués

pour cet été regroupent deux catégories de taxes : le précompte immobilier et les taxes sur les véhicules.

Le SPW explique qu'il lui est « techniquement impossible » d'identifier, dans ces données mensuelles, la part relevant de chaque taxe. Impossible donc de déterminer combien des 26.683 plans accordés cet été concernent spécifiquement des propriétaires rencontrant des difficultés pour régler leur précompte immobilier.

La tendance globale n'en reste pas

moins spectaculaire. D'autant que le nombre de dossiers traités ne raconte pas toute l'histoire. Les chiffres évoqués sont en effet ceux des plans de paiement effectivement accordés, et non le nombre total de demandes introduites auprès de l'administration wallonne.

Or, au 26 août, le SPW avait encore plus de 16.000 demandes en attente de traitement, là aussi en additionnant précompte immobilier et taxes sur les véhicules. Il est donc trop tôt

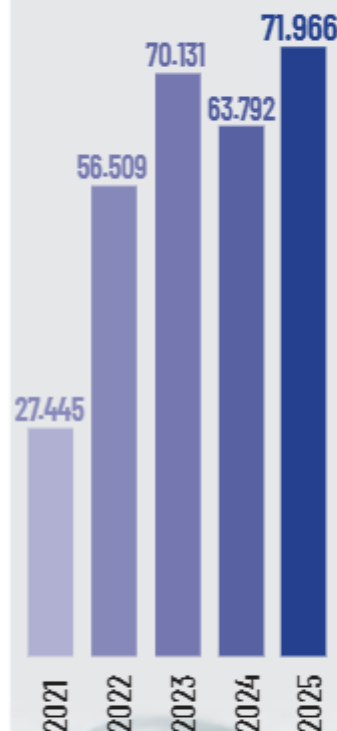
pour mesurer précisément l'ampleur du phénomène pour le seul précompte immobilier en 2026. Mais un constat s'impose : jamais, sur les périodes estivales comparées par l'administration, autant de Wallons n'avaient obtenu la possibilité d'étalement du paiement de leurs taxes. Et plusieurs milliers d'entre eux attendent

encore une réponse. ■



PRÉCOMPTE IMMOBILIER

Statistiques plans de paiement (PDP) précompte immobilier octroyés aux Wallons



Une facture imprévue peut faire basculer un Belge sur cinq : une campagne veut briser le tabou

Le chiffre interpelle : aujourd'hui en Belgique, une personne sur cinq risque de connaître de graves difficultés financières à cause d'une seule facture imprévue. C'est l'un des constats mis en avant par la campagne « Stop aux dettes », qui sera lancée le 16 septembre et se poursuivra jusqu'au 16 octobre. Son message principal est simple : les problèmes de dettes peuvent arriver à tout le monde. Perte d'emploi, séparation, maladie, augmentation du coût de la vie, crédits accumulés... Le communiqué insiste sur le fait que

Les problèmes de dettes peuvent arriver à tout le monde...

le surendettement ne concerne pas uniquement les ménages les plus précaires. Chaque année, des milliers de personnes entrent dans une spirale d'endettement dont il peut être très difficile de sortir.

Un colloque est également prévu le 16 septembre, en présence des ministres Frank Vandenbroucke, Rob Beenders et Annelies Verlinden. Professionnels, associations, experts du vécu, chercheurs et décideurs doivent y débattre des mécanismes du surendettement, des pistes d'action possibles et des réformes actuellement en cours.

DES RÉFORMES FÉDÉRALES EN TOILE DE FOND

La campagne intervient aussi dans un contexte politique particulier. Plusieurs dossiers liés à l'endettement sont actuellement sur la table du gouvernement fédéral, notamment le règlement collectif de dettes, le SECAL ou encore les tarifs et pratiques des huissiers. Les associations veulent profiter de cette actualité pour remettre la question du sur-



Une facture peut vous faire basculer. © Istock

endettement au centre du débat public. Elles insistent sur la dimension très concrète du phénomène : derrière les procédures et les créances, il y a des ménages confrontés à des choix de plus en plus difficiles lorsque les factures s'accumulent.

La campagne « Stop aux dettes » est soutenue par le SPP Intégration sociale et le SPF Économie, ainsi que par les trois ministres précités. Elle vise aussi bien le grand public que les professionnels amenés à être confrontés à des personnes en difficulté financière. ■

CRÉDITS IMPAYÉS : 241.145 BELGES EN DÉFAUT, LES ARRIÉRÉS CONTINUENT DE S'ENVOLER

Face à une réalité jugée encore méconnue et taboue, la campagne entend agir sur plusieurs fronts : prévenir les situations à risque, faire connaître les solutions existantes et lutter contre la stigmatisation des personnes concernées.

Cette campagne bilingue, pensée par plusieurs associations de terrain, reposera notamment sur de nouveaux témoignages vidéo. Des personnes ayant connu le surendettement raconteront leur expérience dans des capsules diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site de la campagne. L'objectif est de montrer « le surendettement vu de l'intérieur » et de donner un visage à une problématique souvent réduite à des chiffres.



© BELGAIMAGE

Les difficultés à rembourser ses crédits restent importantes en Belgique. Selon les dernières statistiques de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale (BNB), 241.145 personnes avaient au moins un contrat de crédit en défaut fin juillet 2026. C'est 2 % de moins qu'en juillet 2025, lorsque 246.142 personnes étaient concernées. Mais sur deux ans, la tendance reste à la hausse : elles étaient 233.689 en juillet 2024, soit une progression de 3,2 %.

Le nombre de contrats en défaut suit la même tendance. La BNB en comptabilisait 350.406 en juillet dernier, quasiment autant qu'un an auparavant (+0,1 %), mais 5,9 % de plus qu'en juillet 2024. Le signal le plus préoccupant concerne toutefois les sommes qui

restent à rembourser. Les arriérés atteignent désormais 2,53 milliards d'euros, contre 2,39 milliards il y a un an (+6,1 %) et 2,25 milliards il y a deux ans (+12,8 %). En à peine deux ans, près de 287 millions d'euros d'impayés supplémentaires se sont ainsi accumulés.

BRUXELLES DAVANTAGE SOUS PRESSION

En Wallonie, 97.150 personnes sont en défaut, soit 5,2 % de moins qu'en juillet 2025 et 1,5 % de moins qu'en 2024. Mais le montant des arriérés atteint 958,3 millions d'euros : +0,7 % en un an et +6,5 % en deux ans.

La situation apparaît plus marquée à Bruxelles. Les 36.675 personnes en défaut sont 2,2 % moins nombreuses qu'il y a un an, mais 4 % plus nombreuses qu'en 2024. Surtout, les arriérés atteignent 348,7 millions d'euros. C'est 8,5 % de plus qu'il y a un an et 15,8 % de plus qu'il y a deux ans. ■

P.N.

ARNAQUÉE DE 100.000 EUROS, ELLE ATTAQUE BELFIUS AU PÉNAL

Après avoir vu près de 100.000 euros disparaître de ses comptes, cette cliente de Belfius réclame toujours son argent. Elle veut désormais faire condamner la banque au pénal.

PIERRE NIZET

Les journaux « De Tijd » et « L'Écho » ont révélé samedi qu'une cliente francophone de Belfius avait perdu près de 100.000 euros après avoir été appelée par un faux employé de Card Stop. Convaincue d'effectuer des manipulations avec son lecteur de carte pour bloquer des opérations suspectes, elle a en réalité permis aux escrocs de vider son compte. Belfius ayant refusé de la rembourser, elle a engagé une procédure civile, mais aussi pénale. La banque comparaitra le 30 novembre à Bruxelles, une première en Belgique dans une affaire de phishing. Pour Arnaud Hamann, son avocat spécialisé notamment dans les dossiers de phishing et de fraude bancaire, le scénario vécu par sa cliente est malheureusement classique. « C'est un scénario qui est très bien connu des fraudeurs. Ils appellent les victimes, se font passer pour des employés de Card Stop, et les amènent à effectuer toute une série de manipulations qui mènent à des virements ». Avec des conséquences désastreuses, car on arrive à un montant qui ap-

proche les 100.000 euros. Belfius considère que les opérations ont été autorisées par sa cliente. Arnaud Hamann conteste cette interprétation. « Une transaction qui est authentifiée n'est pas une transaction qui est autorisée au sens de la loi. » Pour qu'elle le soit, explique-t-il, le client doit avoir consciemment décidé de verser un montant déterminé sur un compte déterminé.

UNE PREMIÈRE

La banque, comme elle le fait systématiquement, peut également invoquer une « négligence grave ». Mais l'avocat estime que cette notion est utilisée trop largement. Selon lui, lorsqu'une opération n'a pas été autorisée, la règle est claire : « La banque a l'obligation légale de rembourser immédiatement les fonds qui ont été détournés. » Ce n'est qu'en deuxième temps qu'elle peut enquêter et, si elle estime pouvoir démontrer une négligence grave du client, tenter de récupérer les sommes. « Une négligence grave peut, par exemple, consister à inscrire son code secret directement sur sa carte bancaire », illustre Me Hamann.

Le dossier prend ici une tournure particulière. Outre la procédure civile destinée à récupérer son argent, la cliente poursuit Belfius devant le tribunal correctionnel francophone de Bruxelles. « Cette



« La banque a l'obligation légale de rembourser immédiatement les fonds qui ont été détournés »

Me Hamann
AVOCAT DE LA VICTIME

procédure pénale, c'est la toute première qui est faite en Belgique », affirme Me Hamann. Selon l'avocat, Belfius encourt une amende pouvant atteindre 6 % de son chiffre d'affaires. L'éventuelle amende serait versée à l'État et non à la cliente. L'enjeu dépasse donc le cas de

cette cliente. Une condamnation pourrait peser sur la manière dont les banques traitent les victimes de phishing. Le sort des quelque 100.000 euros détournés est incertain. « Ils ont probablement transité par plusieurs comptes ouverts au nom de mules, des personnes dont on a pris l'identité ou qui font ça volontairement contre rémunération. Puis l'argent est éclaté entre différents comptes. » Une procédure européenne dite de « recall » peut néanmoins permettre, dans certaines circonstances, de tenter de récupérer les fonds auprès des banques qui les ont reçus. L'avocat met aussi en garde contre l'idée que seules les personnes peu familières avec le numérique tombent dans le piège. « J'ai dans ma clientèle des gens qui sont hypercalés là-dedans. » Il suffit parfois, dit-il, de tomber sur l'escroc au mauvais moment. Les techniques se perfectionnent encore avec l'intelligence artificielle, désormais capable d'imiter des voix ou de reproduire des communications bancaires très crédibles. « C'est un vrai problème et un vrai challenge pour la banque numérique de demain. » ■

Pas d'augmentation de la TVA, ni impôt supplémentaire

Georges-Louis Bouchez prétend qu'il peut trouver 16 à 17 milliards d'économies sans lever de nouvelle taxe. Il dévoilera son plan prochainement.

Dimanche, pour la rentrée du MR à Braine-l'Alleud, au pied de la Butte du Lion de Waterloo, Georges-Louis Bouchez a évoqué le conclave budgétaire à venir. Et a exposé ce que les libéraux défendront: des conditions favorisant la croissance économique, et un effort budgétaire à réaliser uniquement du côté des dépenses publiques. L'État doit impérativement «réduire son train de vie», dit-il. Face à toute suggestion d'augmentation de la TVA ou d'une taxation supplémentaire, le parti trace une ligne rouge.

Où chercher alors ces fameux 10 milliards, un effort que le gouvernement s'est fixé comme objectif d'ici 2029 avant l'été ? Georges-Louis Bouchez assure que son parti a un véritable «plan pour la croissance, que nous déposerons au gouvernement dans les prochains jours». Les clés



Ce dimanche. © Belga

des 10 milliards se trouveraient entre autres dans ce plan. Le document comporte une «trajectoire chiffrée qui comprend 16 à 17 milliards d'économies, tous niveaux de pouvoir confondus, sans élever le moindre impôt», indique le président du MR. Des économies «à divers horizons», sans forcément d'impact immédiat sur le déficit. «Nous avons besoin de rassurer les marchés financiers. (...) Nos économies vont prendre un peu plus de temps qu'un impôt», mais ce n'est fondamentalement pas grave ». ■



LE TÉLÉTRAVAIL ? UN BELGE SUR TROIS NE VEUT PLUS EN ENTENDRE PARLER !

Le télétravail séduit moins. Un tiers des salariés belges affirme ne plus jamais vouloir travailler à domicile, tandis que les habitudes professionnelles évoluent nettement en faveur du bureau.

ROMAIN GOFFINET

Le retour au bureau se confirme en Belgique. Cette année, 33 % des travailleurs déclarent ne plus jamais vouloir télétravailler, une proportion en hausse de 8 points de pourcentage en seulement un an. C'est l'un des principaux enseignements du Baromètre Befimmo Office 2026, une enquête annuelle menée par Befimmo et réalisée par l'institut iVOX auprès de 1 000 travailleurs belges et 200 étudiants. Les habitudes suivent la même tendance. Six salariés sur dix (59 %) n'ont plus de jour fixe de télétravail, alors qu'ils n'étaient que la moitié

l'année dernière. Plus de la moitié des répondants (55 %) ne travaillent désormais jamais depuis leur domicile, contre 46 % un an auparavant. Même le vendredi, longtemps associé au télétravail, perd du terrain : 22 % travaillent à domicile ce jour-là, contre 28 % précédemment.

IMPORTANCE DU COLLECTIF

Le phénomène ne semble pas limité aux personnes déjà présentes sur le marché de l'emploi. Parmi les étudiants qui envisagent une carrière dans un environnement de bureau, 18 % souhaitent s'y rendre tous les jours.

Le premier moteur de ce retour reste le collectif. Pour

41 % des personnes interrogées, la collaboration et les liens avec les collègues constituent une raison importante de se déplacer. L'accès à de meilleurs équipements arrive ensuite (21 %), devant la possibilité d'établir une séparation plus nette entre vie professionnelle et vie privée (19 %).

La préférence pour le présentiel se manifeste également dans les réunions. À peine 1 % des répondants se réunissent exclusivement en ligne, contre 32 % exclusivement en présentiel. Lorsqu'un entretien important avec un client ou un partenaire externe est en jeu, 73 % privilégient expressément une rencontre physique.

Cette proportion grimpe même à 81 % chez les 18-34 ans, pourtant particulièrement familiers des outils numériques.

FATIGUE NUMÉRIQUE

Tout n'est cependant pas idéal au bureau. Un tiers des salariés (35 %) estime participer à trop de réunions et les personnes qui prennent part à des visioconférences évaluent leur « fatigue numérique » à 6,1 sur 10. Stijn Baert, expert du marché du travail, appelle dès lors à « être plus sélectif dans la planification des réunions ». Près de deux employés de bureau sur trois considèrent en effet que la moitié ou davantage des réunions auxquelles

ils participent sont inutiles. L'envie de revenir dépend aussi fortement des conditions de travail proposées. Parmi les personnes ne disposant pas d'un poste fixe, seules 13 % souhaitent venir au bureau tous les jours, contre 38 % de celles bénéficiant d'un bureau attitré. Dans les espaces ouverts avec postes flexibles, 51 % disent par ailleurs que le bruit et les distractions nuisent à leur productivité. Comme le résume Stijn Baert, les employeurs souhaitant faire revenir leurs collaborateurs « auraient tout intérêt à ne pas investir dans un espace ouvert composé uniquement de postes de travail flexibles ». ■

Retard au démarrage pour Soignies

Menés 0-2 après neuf minutes de jeu à peine face à d'autres promus, les Sonégiens n'ont jamais pu renverser la situation et partent du mauvais pied.

SOIGNIES 0
NÉCHIN 2

Les buts : 8e Determmerman, 9e Badjanjla.

Solignies : 6 Vanhecke, Desmecht 5,5 (63 Lucas G), Michiels 6 (50e Diga G), Horue 6,5, De Vuyst 5, Valckie 6,5, Janssens 6, D'Erico 5 (63e M. Lebrun G), Mercier 5,5, Piret 6,5, Bouillet 5,5 (70e A. Lebrun NC).

Néchin : Carnoy 6,5, Iba 6,5, Flamant 7, Arena 6 (74e Comere NC), Fernandes 6,5, Digo 6, Deconinck 6, Determmerman 7 (83e Taquet NC), Colasante 6 (74e Marquette NC), Badjanjla 7,5, Dita-di 7 (87e Noud Noud NC).

Cartes jaunes : De Vuyst, D'Erico, Janssens.

Arbitre : M. Gilbeaux.

VINCENT LOTHAIRE

Peut-être pour avoir trop longtemps attendu leurs débuts en nationale, les Carriers n'ont pas été ponctuels au rendez-vous face aux Néchinois, leur nouvelle bête noire au stade Guy Flament. Une dizaine de minutes de retard, qu'ils n'ont jamais pu effacer. Le temps pour les visiteurs d'enfoncer deux clous dans cette funeste entrée en matière.

Sur le deuxième coup de coin de la rencontre, Determmerman, à l'affût d'un ballon mal dégagé, trouvait l'ouverture,



Solignies n'a pas trouvé la solution face à Néchin. © C.F.

après moins de 8 minutes de jeu, via le torse de Flo-rue, pourtant un des meilleurs défenseurs sonégien dimanche. Mal remis de ce coup du sort, Soignies céda à nouveau quelques minutes plus tard, à la suite d'une passe de D'Errico dans l'axe interceptée puis mise à profit par Badianjila une grosse poignée de secondes plus tard.

Au cours de la première période, les Carriers ne parvenaient pas à créer le danger. Seul un coup franc de D'Errico poussait le gardien à la parade, tandis que Piret, impérial dans les airs, voyait sa reprise à bout portant repoussée par... Michiels. Vanhecke, de son côté, devait encore se montrer vigilant devant Badianjila qui avait de nouveau profité de l'espace dans l'axe.

GRUGÉS D'UN PENALTY

Après la pause, les visi-

teurs perdaient de leur superbe. Soignies avait au moins le mérite de mettre la pression, mais souvent de façon assez brouillonne ou sur phases arrêtées. Avant l'heure de jeu, les Carriers réclamaient, sans doute légitimement, un penalty pour un accrochage sur Michiels, mais l'arbitre restait de marbre.



Toutes nos
photos et vidéos
du match sont
sur sudinfo.be
(Centre, sport)



« Mon joueur a une cheville grosse comme ça », râlait après coup Sébastien Wouters, qui avait dû remplacer son joueur. « Il va pousser la balle au fond, il se fait tacler par derrière et il n'a plus de

cheville. On ne va épilo-guer là-dessus car on s'est d'abord battus nous-mêmes, même si cela aurait pu changer des choses. »

Par la suite, le rush final des Carriers se limitait à une frappe trop croisée de Piret, puis des envois contrés de Maxime et Arnaud Lebrun. Au total, Soignies avait produit trop peu pour combler son retard au démarrage.

« MANQUE DE PERSONNALITÉ »

« Après cinq grosses minutes, c'est 0-2. C'est compliqué d'être positif pour certains joueurs. Né-chin n'a pas de réelles occasions, mais nous non plus. C'est ça le problème », déplorait le coach sonégien, qui craignait un nouveau report par la fédération alors que se profile un déplacement au Sporting Bruxelles, dimanche. « Le

fait est qu'on n'avait pas de repères. Maintenant, on en a. J'espère maintenant qu'on va enchaîner, parce que, si on devait de nouveau être à l'arrêt, ce ne se serait pas génial, même si, et j'insiste, on ne peut pas évoquer ces reports pour expliquer notre mauvais match. On ne peut s'en prendre qu'à nous-mêmes. On a manqué d'ingrédients, de bases dans le foot: à savoir des courses, de la détermination et, surtout, de la personnalité, oser demander le ballon. Il y a des jeunes qui ont répondu présent, ce n'est pas le cas de tout le monde. On a perdu trois points chez nous, où l'on est habituellement très solide. Cela demande une réaction au niveau de l'état d'esprit. J'espère juste qu'on pourra jouer et qu'on va pouvoir remettre les pendules à l'heure. » ■

Naast réalise une opération parfaite

C'est un résultat parfait pour les joueurs de Rémy Di Nolfo, vainqueurs à Ere. Un bilan comptable de six sur neuf qui place idéalement les Naastois dans leur saison.

ERE 2
NAAST 3

Les buts : 5e Debaixieux (1-0), 26e Falzone (1-1), 47e Soumah (2-1), 60e Ngiamba (2-2), 63e Ripet (2-3).

Ere : Furlan, Tambour, Bouttaux (60e Descamps), Drapet, Meziani (87e Ergo), Plume (80e Scorza), Mulnard, Smith, Debaixieux, Soumah, Becu.

Naast : Decsoman, Ngiamba, Cheniepe, Falzone, Cordaro (80e Barbosa), Ripet (75e Manyel), Teugels, Kombale (80e Charlier), Ndioko, Hanse (85e Mukoko), Topal.

Cartes jaunes : Soumah, Meziani, Hanse, Smith.
Arbitre : M. Crepin.

VINCENT ATTARDO

Dans un déplacement toujours compliqué à Ere, les Naastois ont

trouvé les ressources nécessaires pour inverser la tendance. En effet, les joueurs de Rémy Di Nolfo étaient menés dès la 5e minute et l'ouverture du score de Debaixieux. « Nos entames de match ne sont pas bonnes. On pêche encore par manque de maturité et d'expérience je pense », déclare Rémy Di Nolfo.

UN SUCCÈS À L'ARRACHÉ

Mais les visiteurs ont eu du répondant et Falzone, à la 26e minute, en profitait pour remettre les siens sur de bons rails. Dans le jeu, Ere et Naast faisaient jeu égal, proposant un très beau pour les spectateurs

présents autour du terrain. Alors que Naast rentrait à la mi-temps sur ce score de parité, Ere reprenait l'avantage quelques minutes seulement après le début de la seconde période. Un nouveau coup sur la tête des Naastois qui auraient pu s'effondrer. Mais c'est tout l'inverse qui s'est passé, puisqu'à l'heure de jeu, en l'espace de quelques minutes les Naastois revenaient au score et prenaient même l'avantage, respectivement par Ngiamba et Ripet.

S'en est suivie une véritable démonstration de cohésion et de caractères visiteurs, qui ont été cherchés



Un succès précieux. © C.F.

ce succès précieux. « C'est une belle victoire, nous avons montré de la solidarité et surtout nous avons essuyé la prestation ratée de la semaine dernière. Dans un match à rebondissements, nous avons à chaque fois trouvé les ressources face à une belle équipe en face. Dans le contenu global, je trouve que nous avons été très co-

hérents et c'est un succès qui nous fait beaucoup de bien », explique Rémy Di Nolfo, le coach naastois.

JOLI BILAN DE 6 SUR 9

D'un point de vue comptable, les Naastois restent sur une belle dynamique avec deux victoires en trois matches. Un bilan très positif, qui place les Rouge et Noir dans une bonne spirale : « Si on m'avait prédit ce bilan avant le début de saison, je n'y aurais peut-être pas cru. Mais les faits sont là, l'équipe est très réceptive et travaille bien. Ne nous enflammons pas, nous ne sommes qu'au début de la saison ». ■

Le FC Casteau plonge Snef dans la crise

Véritable équipe surprise de ce début de saison, Casteau a de nouveau imposé sa loi face à Snef pour décrocher un troisième succès de rang. Dynamique totalement inverse pour Snef, qui plonge dans la crise après ce troisième revers.

CASTEAU4 SNEF2

Les buts : 18e D. Delys (1-0), 30e Arcoly (1-1), 38e Andjongo (1-2), 43e K. Mukama (2-2), 73e D. Delys (3-2), 83e N. Mukama (4-2).

Casteau : Hermans, Jaillet, Nqout, Desprez (86e Finet), K. Mukama (76e Bakkers), Dy. Delys, Ayivi, Hulin (85e Delin), D. Delys, Alphonse (72e Stock), N. Mukama.

Snef : Vocale, (74e Ambrosio (84e Bouhène), Brabant (60e Villard), Arcoly, Adan (76e Akse), Saint-Ghislain, Vanderbecq (72e Blanchard), Andjongo, Anzian, Chengut, Morreale.

Cartes jaunes : Hulin, Adan, Vanderbecq, N. Mukama, K. Mukama.

Arbitre : M. Tournay.

VINCENT ATTARDO

Casteau prolonge le plaisir ! Les Castellois ont remporté leur

troisième match de rang cette saison, réalisant un sans-faute remarquable. Mais le succès des joueurs de Julien Jablonski n'est pas dessiné très tôt dans le match, la faute à un jeu fort brouillon en première période. « On a été très mauvais pendant les 20 premières minutes. Même si nous parvenons à ouvrir le score pendant ce laps de temps », souligne Julien Jablonski, le coach castellois.

En effet, Dimitri Delys inscrivait le premier but castellois et pensait mettre les siens sur du velours. Mais c'était sans compter sur la réaction des Seneffois. « On a eu une belle réaction après

ce but encaissé sur une erreur. En trois minutes, nous inversons la tendance du match », analyse Rudi Navez, le coach de Snef.

CASTEAU SEUL EN TÊTE

Mais les Castellois parvenaient à égaliser en toute fin de première mi-temps, sur une nouvelle erreur individuelle des Seneffois. Et la deuxième mi-temps n'était guère mieux pour les Vert, qui réalisaient beaucoup trop d'erreurs individuelles. « Nous n'avons pas été exceptionnels, mais nous avons réussi à faire la différence quand il le fallait », explique Julien Jablonski.

Dimitri Delys pour son



L'Idylle castelloise continue. © C.F.

doublé et Nixon Mukama concluait le spectacle et offraient un troisième succès aux Castellois. Un début de saison rêvé, qui laisse présager de belles choses. « On veut toujours faire mieux de saison en saison. Nous nous fixons des objectifs et à l'heure actuelle, nous avançons vers ceux-ci. On ne se met pas de pression et

on verra ce qu'il se passera », affirme Julien Jablonski.

SNEF EN CRISE

Une dynamique totalement inverse à Snef, qui essuie un troisième revers de rang. Bien que la saison ne commence seulement, Rudi Navez tire déjà la sonnette d'alarme : « Mon animation défensive est une véritable passoire pour le moment. Il va falloir prendre des décisions dans les prochaines semaines. Car au-delà de notre bilan, nous avons aussi encaissé 11 buts en trois matches. Nous devons retrouver de la sérénité et aussi nos nombreuses absences ». ■

CURTIS MOUCHERON VEUT « ALLER CHERCHER UN DEUXIÈME TITRE » AVEC LE RC SOIGNIES

De retour au Rugby Club Soignies après une saison à Limoges, Curtis Moucheron veut profiter de son expérience française pour franchir un cap. Avec le titre en ligne de mire, le demi de mêlée affiche ses ambitions et compte bien aider les Carriers à surfer sur la vague de la saison dernière.

CÉDRIC MARTIN

Il avait quitté Soignies pour découvrir la Fédérale 1 française à Limoges. Le voilà désormais de retour dans un club qui a écrit une page historique de son histoire en son absence. Mais Curtis Moucheron ne ressent aucune frustration de ne pas avoir participé au premier titre de champion de Belgique du RC Soignies. Bien au contraire.

« UN TITRE DE CHAMPION AMPLEMENT MÉRITÉ »

« Je suis très content que l'équipe soit enfin parvenue à décrocher ce titre après tant de finales perdues. C'est amplement mérité. Je ne le vis absolument pas comme un échec. J'avais apporté pendant trois ans avant, mais le maillot ne m'appartient pas. Il y aura d'autres numéros 9 après moi, même quand je serai toujours là. » Le sacre des Carriers n'a toutefois fait qu'aiguiser son appétit. « Ça ne pourra que

m'aider à grandir et me dire que je veux aller en chercher un, pour moi. Je ne veux pas que ça s'arrête maintenant. »

Le groupe semble partager cette ambition. « J'ai retrouvé un groupe très partant et motivé à l'idée de regoûter à ce genre d'aventure. Tout le monde veut essayer d'aller chercher un titre. C'est le but d'une expérience en D1 : quand on goûte à la victoire, on veut que ça continue. »

Le défi sera évidemment différent. Il faudra confirmer après avoir enfin atteint le sommet, tout en poursuivant le travail de formation qui constitue l'une des forces du club.

Moucheron cite notamment plusieurs jeunes issus du club qui arrivent désormais à maturité, parmi lesquels Tom Calomme, Antoine Vé-

gis, Quentin Lefebvre, Marius Dehoust ou Jacques Genin. « Ils arrivent à leur pic de forme, à l'âge de maturité. Je pense que les jeunes

”

« J'aime aller voir les plus jeunes pour voir si tout se passe bien et leur transmettre mon expérience »

Curtis Moucheron
DEMI DE MÊLÉE DU RC SOIGNIES

qui sont aujourd'hui à Soignies seront ceux qui nous feront gagner demain. »

Cette logique de formation lui tient d'autant plus à cœur qu'il intervient égale-

ment auprès des jeunes du club, notamment avec les U18. « Mon but sera d'amener ces jeunes à performer dans un groupe seniors dans les deux ans. On travaille tous sur la même longueur d'onde, avec un carnet à suivre, qui respecte l'ADN du club et un plan de jeu que l'on essaie de répercuter sur les différentes catégories. »

L'objectif est ainsi de faciliter la transition vers les équipes premières. « Il faut qu'ils arrivent dans l'effectif senior en sachant comment on voit les choses et que ce ne soit pas nouveau pour eux. »

UNE ANNÉE FRANÇAISE POUR GRANDIR

Son passage à Limoges lui donne en tout cas des arguments supplémentaires au

moment de retrouver le championnat belge. «J'ai passé une année très enrichissante sur le plan rugbystique. J'ai appris beaucoup, cela m'a tiré vers le haut techniquement, mais aussi sur les plans stratégique et tactique. J'ai grandi, surtout à mon poste.»

À 26 ans, le demi de mêlée veut désormais mettre cette expérience au service de son équipe. «Mon objectif est clairement de prendre ce statut de leader au sein du groupe sonégien et d'aider les gars sur le terrain à performer, en étant autour d'eux. J'aime aller voir les plus jeunes pour voir si tout se passe bien et leur transmettre mon expérience.»

Une volonté de transmission qui colle parfaitement avec son nouveau rôle de prépa-

rateur physique dans le football. Un double projet qui lui permet de multiplier les expériences sans perdre de vue l'essentiel. «Je suis passionné par ce sport, il me fait vivre et je fais tout pour garder cette motivation, cette flamme, déjà aux entraînements.»

Son parcours l'a d'ailleurs déjà amené à évoluer loin de Soignies. Parti à Strasbourg en 2018, à 18 ans, il a ensuite passé trois saisons à Villeurbanne avant de revenir chez les Carriers en 2022, où il avait déjà combiné son rôle de joueur avec celui de préparateur physique et de coach des U18.

«En France, on joue tous les week-ends pour obtenir sa place. Ici, je suis avec tous mes amis. L'approche est un peu différente», conclut-il. ■



LE SOIR

Les interlocuteurs sociaux abordent deux cols hors catégorie

Patrons et syndicats se penchent sur une double réforme : celle de l'indexation automatique des salaires et celle de la loi de 1996 qui régit la hausse des rémunérations des salariés. Enjeu : changer les inconvénients des systèmes en préservant leurs avantages.

ANALYSE

PASCAL LORENT

C'est le chantier de cette fin d'année pour patrons et syndicats. Au sein du « groupe des dix » (G10), ils doivent se pencher sur la double réforme de l'indexation automatique des salaires et sur la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité (dite « loi de 1996 ») qui encadre les augmentations salariales. Autrement dit, deux tabous ; un dans chaque camp. Ils se sont vus à ce sujet lundi dernier et se rencontrent à nouveau ce lundi.

Le G10 a reçu une saisine du gouvernement fédéral l'invitant à formuler des propositions de réforme sur ces dossiers d'ici la fin de l'année. Ensuite, la balle reviendra au politique, qui choisira de suivre ou pas l'éventuel accord conclu par les interlocuteurs sociaux. Accord au singulier car les deux dossiers sont liés. Ainsi, les syndicats réclament depuis plusieurs années que l'on revoise la loi de 1996, durcie en 2017 sous le gouvernement Michel, et les employeurs rêvent d'atténuer, voire de supprimer, le mécanisme d'indexation automatique des salaires en cas d'inflation trop forte. Et quand un côté de la table évoque un dossier, l'autre bord ressort le second en guise

LPG). Pour les fonctionnaires et allocataires sociaux, notamment les retraités, l'adaptation à la hausse des prix à la consommation est effectuée par saut de 2 %. Elle intervient trois mois après le dépassement par l'indice santé, lissé sur les quatre derniers mois, d'un seuil nommé « indice pivot ». Dans certains secteurs, l'indexation intervient, au contraire à date fixe, tous les deux mois, par exemple, ou une fois l'an - en janvier pour la CP 200, qui regroupe une grande partie des employés du secteur privé.

Cette automaticité permet le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs, qu'ils appartiennent à une grande entreprise, une administration ou une PME. Et qu'il y ait présence ou pas d'une délégation syndicale sur le lieu de travail. Cette adaptation du salaire au coût de la vie ne dépend pas du bon vouloir de l'employeur. Et elle soutient la demande intérieure et la consommation.

Pour l'employeur, par contre, cette hausse des salaires intervient souvent alors que les autres coûts de production (énergie puis matières premières) augmentent également. Et bien avant celles qui se négocieront dans les pays voisins. Elle met donc à mal la compétitivité des entreprises soumises à une concurrence étrangère, en augmentant les coûts de production.



ciaux avaient envisagé un « lissage » des prix du gaz et de l'électricité dans le calcul de l'inflation, comme c'est le cas pour le pétrole : on aurait pris en compte une moyenne des prix des douze derniers mois. Par ailleurs, conformément à une

concurrents. Le calcul intègre également le rattrapage d'un « handicap salarial » en Belgique, héritage négatif qu'il faudrait corriger, selon les employeurs, et qui le serait depuis un certain temps déjà, selon les syndicats. Avec en sus une marge de sécurité de

Le G10 a reçu une saisine du gouvernement fédéral l'invitant à formuler des propositions de réforme sur ces dossiers d'ici la fin de l'année. © DR

de monnaie d'échange. Voici donc venu le moment de la concertation, dans le plus grand secret. On sait juste que les négociations n'en sont qu'au début : la mise à plat des données.

Mais quels sont les enjeux de cette double réforme ? Pour cela, il convient d'examiner les avantages et les inconvénients de chaque mécanisme, afin de déterminer ce qu'il faut réformer ou préserver. Et d'assurer l'équilibre entre compétitivité des entreprises et pouvoir d'achat des ménages.

L'indexation automatique : décalée et « relative »

L'indexation automatique des salaires s'effectue selon des modalités très différentes selon les commissions paritaires. Elle est basée sur « l'indice santé », qui exclut du panier du consommateur les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants (à l'exception du

Ce n'est pas le seul défaut de l'indexation des salaires. En effet, en raison des modalités de calcul de l'inflation, ce mécanisme est parfois déclenché lorsque survient un « pic » énergétique, c'est-à-dire une hausse soudaine de certains prix. Il s'agit souvent de ceux de l'énergie (pétrole, gaz, électricité). Et qu'importe si les prix de l'énergie devaient redescendre ensuite : les salaires ne baissent pas. A l'inverse, si, pour certains secteurs, l'ajustement du salaire s'opère rapidement, il n'intervient pour d'autres qu'en janvier de l'année suivante. Soit bien après la hausse des prix. L'indexation présente donc le défaut d'être « décalée » : elle arrive trop tôt pour les employeurs, trop tard pour nombre de travailleurs.

Dans l'alternative qu'ils avaient proposée au gouvernement fédéral pour éviter le plafonnement de l'indexation (centenindex), les interlocuteurs so-

l'OCDE, on aurait intégré dans le calcul les tarifs anciens toujours en cours (les tarifs fixes, notamment) et pas seulement ceux en vigueur au moment du calcul. Avec le risque que ce « lissage » n'impacte celles et ceux qui disposent d'un contrat variable et dont les mensualités payées à leur fournisseur d'énergie sont ajustées à la hausse des prix.

Une autre faiblesse de l'indexation est son caractère « relatif » : elle est proportionnelle au salaire perçu. Ainsi, une personne qui perçoit 2.000 euros par mois reçoit une indexation de 40 euros ; celle qui en gagne 5.000 par mois obtient 100 euros de plus. Or, dans le cas d'une inflation causée par la hausse des prix de l'énergie, il est fréquent que le ménage à bas revenu soit davantage touché que celui qui possède plus de moyens : il vit dans un logement moins bien isolé et le

0,5 %.

Cette loi convient très bien aux représentants patronaux. Elle préserve la compétitivité des entreprises en maîtrisant les coûts salariaux et en cadenassant les négociations avec les syndicats. Une fois la norme fixée, pas question de la dépasser. Et elle leur évite de devoir augmenter deux fois les salaires de manière importante : lors de l'indexation automatique et lors des négociations de l'Accord interprofessionnel (AIP), sur base de ladite marge. Elle présente aussi cet avantage, pour les travailleurs, d'éviter de renvoyer la né-

gociation dans les entreprises, sous peine de créer une discrimination entre secteurs riches et pauvres ainsi qu'entre sociétés avec ou sans représentation syndicale.

Les syndicats dénoncent par ailleurs les travers de ce mécanisme. D'abord, dans sa comparaison avec les salaires des pays voisins, le CCE

2 %

Pour les fonctionnaires et allocataires sociaux, notamment les retraités, l'adaptation à la hausse des prix à la consommation est effectuée par saut de 2 %.

coût du chauffage représente une part plus importante de son budget, tout comme celle consacrée à l'alimentation. Une piste plusieurs fois évoquée consisterait à fixer le montant de l'indexation sur le salaire médian et à attribuer à tous la même somme. Avec le risque d'un autre effet pervers : cette variante alourdirait le coût des bas salaires, qui concernent souvent des travailleurs peu qualifiés..

La loi de 1996 : un corset étouffant

Cette « loi de 1996 », tous les travailleurs en subissent les effets, même quand ils ne connaissent pas son nom. Elle fixe, tous les deux ans, la marge d'augmentation des salaires qui est ensuite coulée en une norme, obligatoire depuis 2017. Pour établir cette marge, le Conseil central de l'économie (CCE) observe l'évolution des salaires en Belgique et dans les trois principaux pays limitrophes (Allemagne, France, Pays-Bas). Le but de ce calcul : éviter que les « coûts salariaux » n'augmentent plus vite en Belgique que chez ses

ne prend pas en compte les aides à l'emploi et autres réductions de cotisations sociales octroyées aux entreprises belges. Le calcul est donc biaisé, aux yeux des représentants des travailleurs. Ensuite, l'ajout d'une marge de sécurité, couplée à la faible croissance de ces dernières années, réduit fortement les chances d'obtenir une marge positive. Elle « corsète les salaires ». Ainsi, lors des derniers AIP, la marge était nulle. Par ailleurs, le banc syndical pointe le décalage qui existe parfois entre le calcul du CCE, et donc la marge, et l'état de l'économie. Au sortir de la crise sanitaire, l'économie a connu une surchauffe, que ne reflétait pas le calcul de l'époque. Enfin, si la marge fixe un plafond aux hausses de salaire, elle n'impose pas de plancher, regrettent les syndicats.

Voilà le décor planté : une balance avec compétitivité et pouvoir d'achat dans les deux plateaux. Et la perspective que, faute d'accord, ce soit le gouvernement qui tranche. Une pression supplémentaire pour les syndicats ; un confort relatif pour le banc patronal.



Les scandales technologiques n'ont pas pris de vacances. Durant l'été, l'intelligence artificielle et la protection des données ont produit quelques-unes des affaires les plus sidérantes de ces dernières années au point qu'on peine à choisir. En voici cinq, parmi les plus extrêmes, qui méritent qu'on s'y arrête.

Intelligence artificielle et vie privée : les scandales de l'été

Adam Raine, un adolescent californien de 16 ans, s'est suicidé après des échanges prolongés avec ChatGPT que ses parents accusent d'avoir accompagné, voire encouragé, son geste. Le procès qui a suivi a visiblement pesé sur OpenAI qui, le 18 juin 2026, a lancé « ChatGPT for Teens », une version restreinte pour les 13-17 ans dotée de filtres sur l'automutilation, le suicide et la violence, désactivant la fonction vocale pour cette tranche d'âge et installant des « alertes parentales » censées détecter les signaux de détresse suicidaire.

On peut saluer la réaction. On peut aussi s'interroger : il aura fallu la mort d'un enfant et une plainte, pour qu'un fournisseur d'IA songe à protéger les mineurs qui dialoguent, chaque jour, avec ses machines. La question de fond reste entière : est-ce que les sociétés qui commercialisent les chatbots sont responsables des contenus produits et des conséquences de ceux-ci ? Les tribunaux américains commencent tout juste à se pencher sur cette question.

Interdiction des réseaux sociaux aux mineurs

Le 21 juillet 2026, le Parlement français adoptait définitivement une loi interdisant purement et simplement l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans. L'exemple australien avait pourtant démontré l'inutilité de cette mesure. Saisi par plus de soixante députés, le Conseil constitutionnel a déclaré ce texte contraire à la Constitution. Le Président a néanmoins aussitôt chargé le Premier ministre de préparer un nouveau texte tenant compte de ces critiques, avec comme objectif de faire

voter un nouveau texte avant la fin de son mandat.

Cet épisode illustre une tension récurrente dans la régulation numérique, entre une volonté politique de protéger les enfants et la mise en place d'une vérification d'âge et d'identité pour tous, potentiellement confiée au secteur privé qui serait seul bénéficiaire de ces collectes d'identité.

Chat Control : l'Europe veut surveiller les messageries

Le 9 juillet 2026, le Parlement européen n'a pas réussi à rejeter une proposition du Conseil qui autorise le contrôle automatisé de certaines messageries (courriels, Instagram, Discord), pour une raison officielle non critiquable : la recherche de contenus pédopornographiques. Pour le moment, les messageries cryptées sont exemptées.

Mais un texte distinct, « Chat Control 2.0 », toujours en négociation, pourrait autoriser le contournement du chiffrement lui-même par l'analyse du contenu directement sur l'appareil de l'utilisateur, avant tout chiffrement de Signal ou WhatsApp. Plusieurs centaines d'experts en cryptographie et en sécurité ont averti que ce procédé « briserait complètement » les garanties qu'offre aujourd'hui le chiffrement de bout en bout et serait une atteinte de plus à la vie privée. Le débat est loin d'être clos, il reviendra, et il faudra y être attentif.

La France, ou la fuite de données devenue routine estivale

Autre signal, plus discret mais tout aussi éloquent : le mois d'août 2026 a vu s'accumuler, côté français, une série de fuites de données à une échelle rarement atteinte. Le site impots.gouv.fr

a exposé les données de plus de 670.000 personnes ; les données cadastrales de plus de deux millions de propriétaires ont fuité via un service public ; le ministère de l'Éducation nationale a vu 43 gigaoctets de données dérobés ; SFR a dû notifier une brèche touchant 2,1 millions de comptes ; Intermarché, 1,7 million. Rien qu'en additionnant ces quelques cas, ce sont plusieurs millions de données personnelles administratives, fiscales, scolaires, commerciales qui se sont retrouvées en

circulation en quelques semaines, au cœur de l'été, sans parfois que les personnes concernées en soient informées. Et les IA ne sont pas innocentes, les pirates les utilisent aussi pour trouver les failles des systèmes informatiques.

L'Europe recule déjà pour réglementer l'IA

Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act) est entré, le 2 août 2026, dans sa phase d'application générale.

Mais quelques jours plus tôt, le 27 juillet 2026, un règlement dit « Digital Omnibus » est entré en vigueur pour reporter d'un an les échéances les

plus contraignantes concernant les systèmes d'IA à haut risque, décembre 2027 au lieu de 2026 pour les systèmes autonomes, août 2028 au lieu de 2027 pour l'IA intégrée à des produits déjà réglementés, comme certains dispositifs médicaux.

Autrement dit : au moment même où l'actualité de l'été démontrait, avec une brutalité rare, l'urgence d'encadrer strictement l'intelligence artificielle, l'Union européenne reculait discrètement son propre calendrier.

Ce que cet été nous dit

La technologie continue d'avancer plus vite que notre capacité collective à la gouverner, et à contrôler ses excès et ce sont, une fois de plus, les plus vulnérables, des adolescents ou des citoyens dont les données administratives fuient sans qu'ils l'aient jamais su, qui en paient le prix. Tant l'Europe que les gouvernements nationaux détricotent petit à petit la protection de nos données personnelles, et toujours pour de bonnes raisons : protéger les mineurs ou lutter contre la pédophilie, par exemple.

Mais il faut le dire sans détour : la protection de nos données et l'encadrement de l'intelligence artificielle ne sont pas des sujets techniques réservés aux spécialistes, aux juristes ou aux ingénieurs. Ce sont des enjeux de dignité humaine, qui nous concernent mais aussi nos enfants, nos parents, et nos collègues.

Et les événements de cet été démontrent que nous devons rester vigilants dans ce monde où les acteurs qui définissent les usages de nos outils sont des acteurs privés avides de toujours plus de données et souvent plus puissants que des États.



Tant l'Europe que les gouvernements nationaux détricotent petit à petit la protection de nos données personnelles



CE MATIN, LA CHRONIQUE
« COMME ON NOUS PARLE »
DE JULIE HUON, JOURNALISTE

La Libre BELGIQUE

Malgré la pluie, la sécheresse est toujours bien présente

■ Les pluies de ces dernières semaines ont été absorbées par la végétation avant de pouvoir rejoindre les nappes phréatiques. Pouront-elles cependant suffisamment se reremplir sur le long terme ? Les communes touchées cet été par le manque d'eau considèrent l'avenir avec vigilance.

Cela ne vous aura pas échappé, la pluie est de retour. Pourtant, la sécheresse reste bien présente. Mardi dernier, la cellule régionale "sécheresse" de la Région bruxelloise a décidé de maintenir l'alerte jaune. Un peu plus tôt, le Centre de coordination des risques wallon évaluait également la situation. "L'indice sécheresse de l'IRM (Institut royal météorologique) traduit encore une situation globale très sèche", mentionnait la communication du centre. Le 20 août, cet indice prévoyait une "légère amélioration" de la situation dans un délai de dix jours.

La Meuse, elle aussi, est toujours en situation de sécheresse. "Les pluies ont permis de stabiliser le niveau de la Meuse mais les mesures prises pour préserver le fleuve, comme le regroupement aux écluses, restent d'application", détaille le SPW Infrastructures. Les précipitations localisées attendues dans les prochains jours ne devraient pas permettre d'améliorer la situation.

"Contrairement à ce que l'on pense, les nappes phréatiques ne sont pas des grottes mais un milieu poreux, comme du sable. L'eau occupe l'espace entre les grains de sable."

Mathieu Javaux

Professeur à la faculté des bioingénieurs de l'UCLouvain

relativement importantes, précise Mathieu Javaux.

Un milieu poreux capital

Les nappes phréatiques sont un élément central du cycle de l'eau. Elles alimentent, notamment, les rivières qui jalonnent notre territoire. C'est dans ces nappes qu'est pompée la majeure partie de l'eau de distribution wallonne.

"Contrairement à ce que l'on pense, ce ne sont pas des grottes mais un milieu poreux, comme du sable. L'eau occupe l'espace entre les grains de sable", rappelle Mathieu Javaux. Ce milieu poreux fait que les nappes phréatiques fuient en continu, elles ont donc besoin d'être rechargées en eau, grâce à la pluie. "La plupart du temps, les nappes sont en contact avec les rivières, dont le niveau reflète donc celui des nappes."

Les pluies de ces derniers jours sont néanmoins une bonne nouvelle. "Cela va réhumidifier les sols qui en avaient bien besoin. De plus, l'eau qui ruisselle permet de nourrir les rivières", détaille Mathieu Javaux.

Alors, comment expliquer que la sécheresse perdure alors que la pluie est de retour? Explications avec Mathieu Javaux, professeur à la faculté des bioingénieurs de l'UCLouvain.

La spécificité wallonne

"L'eau qui tombe maintenant sert principalement aux plantes. Dès qu'elle s'infiltre dans le sol elle est captée par les racines", explique ce professeur d'université.

Le fait que la sécheresse n'ait pas disparu malgré le retour de la pluie s'explique aussi par le temps que mettent les nappes phréatiques à se recharger. Elles ont au minimum besoin de l'automne et de l'hiver pour se remplir. En effet, les orages très intenses, monnaie courante en été, favorisent le ruissellement et ne permettent pas de remplir les nappes. *"Pour les plus profondes, cela peut prendre plusieurs années. Mais elles sont également moins rapidement affectées par la sécheresse."* Le sous-sol wallon est en effet composé majoritairement de nappes profondes, ce qui explique ses réserves en eau

Lorsqu'un manque d'eau global survient, seule une action sur les usages peut être entreprise pour s'adapter.

Inquiétude pour le futur

Il n'empêche que la sécheresse que nous avons connue cette année pose question pour le futur. *"Si pendant plusieurs années les entrées d'eau diminuent, le niveau des nappes va diminuer de manière systémique",* prévient ce spécialiste. Lorsqu'un manque d'eau global survient, seule une action sur les usages peut être entreprise pour s'adapter.

"Historiquement, la Belgique a toujours été un pays riche en eau. Mais lorsque l'on voit qu'il est possible de connaître chez nous des températures allant jusqu'à 40 degrés Celsius, plus communes dans le sud de l'Europe, il est clair que la question des ressources en eau va se poser de manière justifiée. Je pense donc que cette année a réveillé les consciences. Avec un signal d'alarme comme celui-ci, la gestion de l'approvisionnement en eau sera certainement un peu mieux prise en compte par les responsables politiques."

Louis Dominé

“Toute la question était de savoir jusqu’où nos captages allaient pouvoir tenir”

Julien Defaux, le bourgmestre de Rochefort, l’une des quinze communes concernées par des restrictions d’eau en raison de la sécheresse, ronge son frein. Malgré la météo pluvieuse de ces derniers jours, il faudra encore quelques semaines à la Tridaine, la première source d’approvisionnement en eau de sa commune, pour retrouver un niveau acceptable.

“La source de la Tridaine se remplit, mais n’est pas encore arrivée à un niveau satisfaisant. Les restrictions sont donc toujours en cours. Cela devrait encore durer un petit moment”, soupire-t-il.

Voir le niveau d’eau de la Tridaine s’étioier en été n’a rien d’exceptionnel. Ce qui est moins habituel en revanche, c’est la durée et la précocité de l’épisode de sécheresse rencontré cette année.

“Habituellement, la source de la Tridaine, qui sert également à la fabrication de la bière trappiste de Rochefort, commence à montrer des signes de faiblesse vers la fin du mois d’août ou au début du mois de septembre. Mais cet été, nous avons commencé à observer une baisse de la production d’eau dès le mois de juin, ce qui nous a poussés à prendre des mesures de restriction très rapidement, sachant qu’en été, Rochefort double pratiquement sa population en raison du tourisme”, poursuit l’édile.

Pour éviter de voir ses habitants privés d’eau

potable, le bourgmestre a eu recours à une botte secrète: un accès aux puits habituellement réservés à la production de la bière trappiste de Rochefort.

“L’abbaye a investi dans des puits complémentaires pour garantir la production de la trappiste. Grâce à des conventions passées avec l’abbaye, nous avons pu avoir accès à ces puits. À côté de cela, nous avons aussi eu un apport de la SWDE (Société wallonne des eaux) sur certains réservoirs. Le problème est que la SWDE a également rencontré des difficultés, car le barrage de Nisramont, qui est leur réserve d’eau stratégique, est lui aussi arrivé à un seuil critique. Nous avons donc eu un apport moindre sur certains réservoirs et nous avons dû faire appel en urgence à du remplissage par camion”, explique l’élu.

Sol propice aux sécheresses

Tout comme Rochefort, la commune de Léglise a imposé des mesures de restriction d’eau.

“Ici en Ardenne, le sol est dur et les eaux n’ont donc pas la possibilité de s’infiltrer en profondeur. Résultat, les sources se vident plus vite, mais elles se

remplissent plus vite également quand il pleut. Nous avons la médaille et son revers”, observe Simon Huberty, bourgmestre de la petite commune rurale, qui reconnaît avoir vécu des moments difficiles cet été.

“Toute la question était de savoir jusqu’où nos captages allaient pouvoir tenir. Nous sommes en contact avec la SWDE, qui peut nous alimenter lorsque nous connaissons des soucis, mais l’inconnue était de voir si nous allions atteindre une limite, la plus grande complication étant le risque de feu de forêt. Nous avons d’ailleurs connu un départ de feu dans la forêt d’Anlier, qui a heureusement été vite contenu. Mais si les pompiers doivent affronter un incendie important, ils viennent se charger sur le réseau d’eau public. C’est donc vraiment ma plus grosse inquiétude: serions-nous capables de fournir

Pour éviter de voir ses habitants privés d’eau potable, le bourgmestre de Rochefort a eu recours à une botte secrète: un accès aux puits habituellement réservés à la production de la bière trappiste.

de l’eau aux pompiers et à la population? Dans les années à venir, l’enjeu va vraiment être là: pouvoir répondre à une situation d’urgence tout en garantissant l’accès à l’eau potable des citoyens.”

Maïli Bernaerts

“Si j’étais au 16, j’aurais un autre discours que De Wever pour mobiliser ma population”

■ Le président du MR donne le coup d’envoi d’une rentrée politique sous haute tension.

La montée sur la scène de Georges-Louis Bouchez, face à une butte du Lion de Waterloo illuminée par le soleil, avait des airs de champ de bataille. Le président a entamé son discours les yeux perlés de larmes et la voix enrouée par l’épaisse fumée de fumigènes aux couleurs du MR allumés à son arrivée. Une mise en scène théâtrale pour une rentrée politique qui s’annonce comme une épreuve de force au sein de la coalition Arizona; où le président libéral s’attend à essuyer les tirs d’artillerie de ses partenaires.

L’ombre de Napoléon

À ce titre, le choix de Waterloo avait de quoi laisser perplexe. C’est ici, après tout, que Napoléon – l’un des modèles du président du MR – a perdu sa dernière partie. Une métaphore assumée sans détour par l’intéressé depuis la tribune: *“Gagner ou perdre, cela fait partie de la vie. Ce qui compte, c’est de marquer durablement son époque avec des réformes qui structurent et améliorent*



Georges-Louis Bouchez, président du MR, lors du congrès “Estivales de rentrée” du parti, à la butte du Lion de Waterloo.

le bien commun", a lancé le Montois. Fallait-il y voir une manière de préparer les esprits à une éventuelle défaite électorale en 2029? Certains l'ont évoqué sous cape. "Pas du tout", a objecté le président du MR, au terme de son meeting. Mais il faut préparer les gens à ne pas avoir peur de perdre pour pouvoir gagner. Et nous, on gagnera en 2029, je vous le dis."

Pour insuffler cet esprit de "winner réformateur" à son parti, le MR avait demandé à plusieurs de ses élus, projetés sur l'écran géant, de se choisir une figure historique ayant marqué son époque: Matthieu Bihet a invoqué Winston Churchill, Bernard Quintin a opté pour Nicolas Fouché, tandis que Boris Dillies a préféré... Charlie Chaplin. "Parce qu'il faisait un travail sérieux, sans se prendre au sérieux", a-t-il commenté. Sur le plan sociétal, Georges-Louis Bouchez a durci le ton en matière migratoire, invitant à la tribune la ministre néerlandaise de la Défense,

Dilan Yesilgöz-Zegerius (VDD). S'appuyant l'intervention de cette élue hostile à l'immigration illégale, le président du MR a plaidé pour "renvoyer beaucoup plus vite, beaucoup plus fort".

"Le gouvernement ne tombera pas"

Mais l'actualité la plus pressante concerne le conclave budgétaire de l'Arizona. Le gouvernement s'est engagé à faire dix milliards d'euros d'économies. Alors que le Premier ministre Bart De Wever avait prévenu dès février de la nécessité de revoir la TVA à la hausse, le MR maintient un veto absolu contre cette mesure. Pour le président du MR, "refuser la TVA n'est pas mettre une bombe en dessous du gouvernement".

"Si vous êtes investisseur, vous croyez que vous allez choisir la Belgique, où on parle d'impôts du matin au soir? Ou on dit que c'est la fin du monde, etc.? J'en ai marre de ce discours fataliste et pessimiste."

Interrogé sur le discours de Bart

De Wever, qui comparait le budget de la Belgique au Titanic, le président du MR s'est quelque peu lâché. "Si j'étais Premier ministre, j'aurais un autre discours pour mobiliser ma population, oui. Nous avons deux personnalités différentes: je suis plus latin, il est plus nordique, avec une tendance protestante. Nous sommes à Waterloo: avant d'emmener des gens à la bataille, on ne leur dit pas qu'on va tous mourir. Il faut aussi leur dire pourquoi on fait cela, ce qu'est notre vision. Est-ce qu'on veut sauver des administrations, ou un niveau de bien-être? Sauver un statu quo politique ou, au contraire, sauver un pays qui a toujours été à la pointe du progrès? Cela fait de nombreux mois que j'en parle au Premier ministre. Moi, j'invite à remettre un petit peu de souffle et de vision au niveau politique."

Le Montois a également évoqué le risque d'une chute du gouvernement. "Si, à un moment donné, on trouve que plus d'impôts, c'est ça la solution, plus de laxisme, c'est ça la clé, on peut le faire sans le MR", a lancé Georges-Louis Bouchez. "Mais le gouvernement ne tombera pas", a-t-il évacué, renvoyant la balle à ses partenaires, en dénonçant le petit

jeu politico-médiatique du "si tu n'acceptes pas, c'est la fin du gouvernement", qu'il qualifie de "façon assez médiocre de faire de la politique".

Pour combler le déficit sans alourdir la fiscalité, le Montois privilégie une réduction drastique des dépenses publiques – ciblant notamment les soins de santé mais préservant la défense – et rejette catégoriquement le dogme du "neuvième fiscal" (le gouvernement s'est engagé à réaliser un neuvième de son effort budgétaire via de nouvelles taxes). "Le 1/9 de fiscalité est atteint, je tiens à le dire", tranche-t-il en légère contradiction avec les nuances de son vice-Premier ministre David Clarinval, interrogé samedi dans *La Libre*. Georges-Louis Bouchez semble vouloir rappeler à ses partenaires de majorité qui est le patron au MR. "Si demain certains veulent revoir l'accord de gouvernement, en nous disant par exemple que le 1/9 fiscal n'est plus tenable, alors on réinvite les présidents autour de la table des négociations. Il n'y aura pas d'amendement de la déclaration de politique générale sans passer par les présidents. Qu'on soit bien clair là-dessus."

Adrien de Marneffe

"Cela fait de nombreux mois que j'en parle au Premier. Moi, j'invite à remettre un petit peu de souffle et de vision au niveau politique."

Georges-Louis Bouchez
Président du MR

